

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	14
- présents	11
- votants	13
- absent	1

Date de convocation :

31 mars 2021

Date d'affichage :

31 mars 2021

VOTE

- POUR	11
- CONTRE	0
- ABSTENTION	2

Envoyé en préfecture le 13/04/2021

Reçu en préfecture le 13/04/2021

Affiché le

ID : 005-210501458-20210406-031_2021-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du 06 avril 2021

L'an deux mille vingt et un, le 06 avril à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL – Jérémy VINCENT

Absents et représentés : Thierry BAUD a donné procuration à Déborah BELIN – Caroline DANGEL a donné procuration à Claude ALLAIRE

Absent : Claude GUET

Claude ALLAIRE est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°031/2021 : AVANCEMENT DU PROJET DE REQUALIFICATION DE LA MAISON DE LA VALLEE

Le Maire explique qu'après une première réunion avec les élus intéressés, le maître d'œuvre retenu pour la requalification de la Maison de la Vallée a rendu un avant-projet sommaire.

Il présente le chiffrage, en précisant qu'il ne s'agit pas des montants définitifs. Puis il expose le projet, les transformations extérieures et les aménagements extérieurs.

Il souhaite savoir si les élus sont d'accord avec ce projet et s'ils s'engagent dans sa poursuite.

Déborah Belin informe le conseil qu'elle s'abstient. Elle estime qu'au regard des montants engagés pour la requalification de la Maison de la Vallée et pour les différents projets à venir, notamment la salle d'activité de l'école, il aurait peut-être été intéressant de réfléchir à une structure plus importante, pouvant accueillir des événements sportifs et culturels conséquents.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- ☞ **De poursuivre** le projet de requalification de la Maison de la Vallée tel qu'exposé par le Maire
- ☞ **D'autoriser** le Maire à engager la phase APD auprès du maître d'œuvre.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

13 AVR. 2021

